

Tableau des modifications  
Budget principal de la Ville d'Ajaccio  
Budget primitif 2024

Le présent projet de budget primitif 2024 du budget principal de la Ville d'Ajaccio permet le portage financier de nombreux projets d'investissement présentés dans le rapport AP/AE. Il existe un décalage entre le mandatement des factures relatives aux projets et le versement effectif de subventions par des co -financeurs (CDC, État, Europe, ...), ou la récupération de TVA au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Il vous est proposé de recourir à un emprunt relais afin de fluidifier la trésorerie.

Le prêt relais présente l'avantage de rendre disponibles les fonds à avancer, cela sans attendre la recette prévue à terme. Le prêt relais est un crédit dans lequel le capital est dû en totalité avec la dernière échéance. Le remboursement du capital intervient donc en une seule fois. On parle d'un amortissement *in fine*. Lors des échéances précédentes, la collectivité emprunteuse paie uniquement des intérêts.

Recourir à un prêt relais plutôt qu'à une ligne de trésorerie présente trois avantages pour le préfinancement de recettes d'investissement : Le prêt relais s'inscrit budgétairement et est donc considéré comme une recette de long terme. Accordé pour plusieurs années, un prêt relais donne à la collectivité emprunteuse de la visibilité pour la durée totale du préfinancement. À l'inverse, la ligne de trésorerie est accordée pour une durée maximale d'un an et peut donc être remise en cause par la banque avant le versement effectif de la recette attendue.

Il vous est donc proposé d'inscrire un prêt relais d'un montant de 3 millions d'euros selon la comptabilisation suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Chap 16 Fonct 01- Compte 1641	3 000 000,00€	Chap 16 Fonct 01- Compte 1641	3 000 000,00€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024\_044-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

